

Fiche pratique pour la mise en oeuvre de votre plan d'actions cyber dans votre collectivité.

Description rapide de l'objectif visé :

Chaque utilisateur dispose d'un mot de passe personnel pour la session Windows avec un compte sans privilège (utilisateur). Le mot de passe doit comprendre au moins 12 caractères (chiffres, minuscules, majuscules, caractères spéciaux) et changement tous les 2 ans.

Coût estimé :

0 €



Niveau de difficulté de l'action :

Simple



Ressources nécessaires :

Ordinateur



Niveau d'accompagnement :

Fort



Temps estimé :

1 jour



Public visé pour l'action :

Utilisateur d'un poste et responsable informatique



Organisation conseillée pour la mise en œuvre dans votre collectivité :

1. Qui fait quoi ? Définir les rôles et responsabilités.

Définir qui porte l'action et la crédibilise aux yeux des collaborateurs.

Le responsable informatique doit expliquer aux utilisateurs du SI les changements dans les habitudes des utilisateurs en passant d'un profil avec privilèges à un profil sans privilèges.

Chaque utilisateur peut modifier son mot de passe.

2. Pourquoi ?

Communiquer pour expliquer la démarche à vos collaborateurs : ce qu'apporte un mot de passe fort et les moyens mnémotechniques pour en créer un. Expliquez aussi comment les risques sont réduits en passant d'un compte avec privilèges à un compte sans privilèges.

3. Comment ?

Une session de sensibilisation peut appuyer la complexification du mot de passe de la session Windows.

Une réunion d'information peut aussi avoir lieu pour communiquer sur ce changement.

Des échanges avec votre exploitant seront nécessaires pour obtenir certaines informations.

4. Combien ?

Sur chaque session Windows.

5. Quand ?

Dès que possible

Livrable de l'action terminée :

Mot de passe de la session Windows et de la messagerie distinct respectant composé de 12 caractères (chiffre, minuscule, majuscule, caractères spéciaux).

Description étape par étape pour la mise en œuvre :

Attention : avant de réaliser la modification des profils de compte, deux éléments sont nécessaires d'être vérifiés auprès de l'exploitant :

- Est-ce que les logiciels utilisés peuvent continuer à fonctionner normalement en profil « utilisateur standard » ?
- Quels sont les comptes pour lesquels une modification des privilèges peuvent être réalisée ? (administrateurs locaux).

1. Pour modifier le profil d'un compte de session Windows :

- Si vous n'avez pas de serveur :
- Se connecter sur chaque compte/session présent sur chaque ordinateur.
- Dans le « panneau de configuration », cliquer sur « comptes d'utilisateurs », puis « Gérer les comptes d'utilisateurs ».
- Sélectionner les comptes à descendre en privilèges. Cliquer sur « Propriétés ».
- Dans l'onglet « Appartenance au groupe », cocher « utilisateur standard ».

Si vous avez un serveur :

- Se connecter au serveur puis à l'Active Directory (c'est le service centralisé d'identification et d'authentification à un réseau) avec le compte administrateur du domaine.
- Si vous avez une gestion par groupes, appliquer un profil utilisateur à tout le groupe.
- Si vous avez une gestion par utilisateurs, modifier le profil du compte en faisant un clic droit puis « Propriétés ».
- Une fois les changements de privilèges réalisés, vérifier auprès d'un utilisateur test que la modification du profil est effective.

2. Les comptes d'administration ne doivent servir que pour de l'administration. N'oubliez pas de créer un compte sans privilèges pour le responsable informatique afin que ses activités qui ne nécessitent pas de privilèges soient réalisées au quotidien avec ce dernier.

Pour aller plus loin :

ANSSI :

- [Recommandation relative à l'authentification multifacteurs et des mots de passe](#)
- [Calculer la force d'un mot de passe](#)
- [Recommandations relatives à l'administration sécurisée des systèmes d'information](#)

CYBERMALVEILLANCE :

- [Fiche mots de passe](#)